

Séance du 05 Décembre 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	09
- votants	11
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	28/11/22

Délibération n°
CM05122022-01

OBJET

*Augmentation
des CHARGES
LOCATIVES
DES LOYERS
communaux au
1^{er} janvier 2023*

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume.

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MAZET-LACOMBE Emeline MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA G), SEBAA Stéphane, TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT G)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, la commune facture tous les mois des charges locatives en plus du loyer qui correspond : ordures ménagères, eau, assainissement. Il convient de revoir le montant des charges locatives des loyers communaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré.

- Le montant des charges locatives mensuelles sera donc au 1^{er} janvier 2023 :
- -appartement ancien presbytère T4 : 30.00 €
- -appartement ancienne mairie T3 : 30.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 05 Décembre 2022.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 05 décembre 2022
et publication ou
notification
du 05 décembre 2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

